

FICHE INDIVIDUELLE DE PRESENCES : Crèche Les Marmots

A REMETTRE AUX PUERICULTRICES POUR LE 25 DE CHAQUE MOIS

Si envoi par mail : joanie.marie@peruwelz.be

CONCERNE

POUR LE MOIS DE :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
De : A :	De : A :	De : A :	De : A :	De : A :
De : A :	De : A :	De : A :	De : A :	De : A :
De : A :	De : A :	De : A :	De : A :	De : A :
De : A :	De : A :	De : A :	De : A :	De : A :
De : A :	De : A :	De : A :	De : A :	De : A :

TOTAL JOURNEES RESERVEES :

TOTAL ½ JOURNEES RESERVEES :

Signature des parents :

Attention : Vous êtes tenus de respecter les jours de présences réservés sur cette fiche. Ils vous seront facturés selon le montant de la participation financière parentale fixée par l'Arrêté du 27 février 2003, portant réglementation générale des milieux d'accueil. Pour rappel, les absences de l'enfant résultant du refus de prise en charge par le milieu d'accueil pour raison de santé communautaire, ou des cas de force majeure et circonstances exceptionnelles visés par les arrêtées du 17 septembre 2003 et 28 avril 2004 ne donnent pas lieu à la perception de la participation financière des parents.